

## LE « SERVICE MINIMUM » DÉDIÉ AU PERSONNEL DE SANTÉ ÉTENDU AUX ENFANTS DE 0 À 3 ANS

**En complément de l'accueil des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, la Ville accueillera les 0-3 ans à la micro-crèche Les Coccinelles. Ce service gratuit est réservé aux enfants dont les deux parents sont réquisitionnés pour la gestion de la crise sanitaire en cours.**

Dès lundi 16 mars 2020, la Ville de Bois d'Arcy met en place un service spécifique de garde pour les enfants des professionnels de santé réquisitionnés, scolarisés en maternelle, en élémentaire et en crèche. Pour bénéficier de ce service, les attestations ou bulletins de salaire des deux parents réquisitionnés seront demandés.

Pour compléter le dispositif d'accueil mis en place par l'Éducation nationale sur le temps scolaire, la Ville de Bois d'Arcy encadrera ainsi les enfants de 7h à 8h30 pour l'accueil du matin et de 16h30 à 19h. Le service de restauration du midi sera également pris en charge par la Ville. Des animateurs municipaux seront chargés d'organiser ces accueils par groupe de 8 à 10 enfants par structure.

Les temps scolaire scolaires seront quant à eux organisés par les enseignants en lien avec l'Éducation nationale.

Les enfants de 0-3 ans seront accueillis à la micro-crèche Les Coccinelles et les élèves de maternelle et élémentaires à l'école Simone Veil.

**Ces services seront gratuits, et la facturation sera suspendue pour toutes les familles arcisiennes.**

### LISTE DES CATÉGORIES DES PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX SENIORS

Le Centre Communal d'Action Sociale a également activé une cellule de veille avec appel téléphonique quotidien des seniors les plus isolés. Les personnes souhaitant être appelées et suivies durant cette période peuvent se signaler auprès du CCAS (01 30 45 84 00). Le service de portage de repas à domicile des plus fragiles reste activé.

*La ville de Bois d'Arcy vous transmettra régulièrement des informations complémentaires sur ses réseaux sociaux et sur boisdarcy.fr*

**Pour vous inscrire et pour toute question, nous mettons à votre disposition un numéro vert.**

**0 800 00 12 61 : LA VILLE VOUS RÉPOND 7J/7 ET 24H/24**